



Date d'établissement	Date de révision	Date de mise en application
1.7.2000		1.7.2000

1. Dénomination de la fonction	Code fonction
Taxateur 4 AFC-taxatrice 4 AFC	5.04.036

2. But de la fonction

Déterminer les impôts dus par les contribuables - entreprises ou sociétés - en conformité avec les législations fiscales et cantonales. Informer et conseiller les contribuables ou leur-s mandataire-s sur leur situation. Gérer une petite équipe de collaborateurs-trices ou assurer un rôle d'expert technique au sein du service.

3. Description de la fonction

La fonction implique notamment d/de :

- étudier la situation administrative et économique des contribuables dans le but de déterminer l'assiette fiscale ou tout autre élément de taxation (mobilier, immobilier, revenu), afin de fixer le montant des impôts ;
- prendre en charge des dossiers de taxation complexes dans des domaines diversifiés ;
- examiner et contrôler les déclarations individuelles ainsi que l'ensemble des pièces jointes aux dossiers. Le-la taxateur-trice peut être amené-e à rechercher toutes références législatives, économiques et/ou financières ainsi des informations complémentaires auprès du contribuable ou de son mandataire ;
- analyser des dossiers particuliers pour lesquels il-elle élabore des avis de décision qu'il-elle propose à sa hiérarchie ;
- calculer le montant imposable sur la base des données réunies et vérifiées et établir les bordereaux de taxation et de perception ou tout autre document propre au secteur d'activité ;
- informer le contribuable ou son mandataire sur les modalités pratiques et les normes en vigueur, leur communiquer les décisions prises à leur égard et délivrer si nécessaire les documents y relatifs. Conseiller le contribuable ou son mandataire confronté à des situations individuelles complexes ;
- assurer les tâches administratives consécutives à son mandat, notamment rédiger la correspondance, gérer et suivre les dossiers dont le-la taxateur-trice est en charge ;
- accomplir d'autres tâches utiles au bon fonctionnement du service.

Dans ce contexte, le-la taxateur-trice est amené-e à :

- planifier et distribuer le travail de ses collaborateurs, contrôler le déroulement et la qualité des prestations de son groupe. Gérer ainsi une petite équipe de collaborateurs-trices qu'il-elle encadre, forme et motive. Enfin, évaluer les prestations individuelles et l'atteinte des objectifs fixés en collaboration avec le responsable du service,
- ou
- assurer un rôle d'expert technique auprès de ses collègues et de son-sa chef-fe de service.

4. Exigences de la fonction

Maturité professionnelle commerciale complétée par le brevet fédéral d'agent fiduciaire ou une formation externe de niveau équivalent.

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	I	D	I	A	H	Cl. max. 16
Points	34	13	49	5	50	Total 151